



## Sinistre du à des travaux effectués par propriétaire

Par **Patricia**, le **28/04/2011** à **08:21**

Bonjour,

Mon propriétaire a effectué un jour des travaux sur le compteur électrique sans m'avoir avertie avant. Je n'étais pas présente ce jour-là et lorsque je suis revenue je n'avais plus d'électricité. Il a essayé de réparer mais il n'y ait pas parvenu et au bout de deux jours il a enfin contacter un électricien qui l'a fait (problème de câble trop fin).

Résultat : j'ai dû jeter le contenu de mon réfrigérateur et de mon congélateur et mon imprimante a grillé.

J'ai fait une déclaration de sinistre auprès de mon assurance mais sans le numéro de contrat de l'assurance de mon propriétaire puisqu'il refuse de le donner. L'assurance lui a transmis ma demande d'indemnisation mais pas de réponse.

Qu'est-ce que je peux faire ?

Ai-je le droit de consigner mon loyer à la Caisse des Dépôts et Consignations tant que le problème n'est pas résolu ?

Merci d'avance pour votre réponse

Par **alterego**, le **28/04/2011** à **10:12**

Bonjour,

Vous devez préalablement saisir le Juge de Proximité (Tribunal d'Instance) et solliciter la suspension du paiement des loyers jusqu'à indemnisation, en offrant d'en consigner le

montant.

Cordialement

[citation]***Ces informations ne sauraient remplacer la consultation de votre Conseil habituel ou de tout autre professionnel du droit***[/citation]

Par **Patricia**, le **28/04/2011** à **15:53**

Merci infiniment